Envoyé en préfecture le 05/08/2026
Reçu en préfecture le 05/08/2026
Publié le
ID : 022-212202220-20260803-78_2026-DE

PLOUHA
LES FALAISES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 3 AOÛT 2026 – N° 78/2026

L'an deux mille vingt-six, le trois août, à dix-huit heures, les membres du Conseil Municipal de PLOUHA, légalement convoqués le 27 juillet 2026, se sont réunis à L'Hermine sous la présidence de Madame RUMIANO Valérie, Maire.

Etaient présents : Valérie RUMIANO, Gérald ANTOINE, Ghislaine LE POLÈS, Sébastien GUIOT, Nadia MOREL, Aymeric STERMANN, Martine ANTHOINE, Marc LE CHAT, Françoise DISQUAY, Éric MANGENOT, Christian HODY, Françoise BOUILLER, Régis LE MÉE, Christian MALEFANT, Anne-Lise NOCET, Christophe LE MEUR, Guénolé TRICOT, Muriel MICHOT, Maud LE BRETON, Charline MARTEL, Cyrille BERMONT, Nadège SANSON, Xavier COMPAIN, Nadine DERRIEN et Benoit JAHAN.

Absents excusés : Tiphaine KERBOEUF (donne procuration à Guénolé TRICOT) et Christine LANCASTER (donne procuration à Xavier COMPAIN).

Secrétaire de séance : Martine ANTHOINE

Conseillers en exercice : 27 - Conseillers présents : 25 - Pouvoirs : 2 - Votants : 27

PROTOCOLE D'ACCORD ENTRE LA COMMUNE ET UN AGENT

Monsieur Gérald ANTOINE, Adjoint au Maire chargé du Personnel, explique que, d'un commun accord, la Commune représentée par elle-même et un agent, souhaitent mettre un terme à leur collaboration professionnelle, ce qui est possible vu la position administrative de l'agent en question, il en résulte donc la nécessité d'un protocole d'accord.

Madame le Maire, après avoir exposé ce protocole, rappelle notamment le risque financier pour la Commune qui entourerait l'absence de conclusion d'un tel protocole.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et voté, à l'unanimité, décide :

- **D'autoriser** Madame le Maire ou son représentant à signer ce protocole et tout document se rapportant à celui-ci,
- **Et d'autoriser** à prévoir les crédits nécessaires à l'exécution de ce protocole au budget de la Commune.

A Plouha, le 4.08.2026

Madame le Maire,

Valérie RUMIANO

La secrétaire de séance,

Martine ANTHOINE

MAIRIE DE PLOUHA (Côtes-d'Armor)

Affiché le : - 5 AOUT 2026